

PRÉVENTION DES RISQUES

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale
de la prévention des risques*

Arrêté du 10 septembre 2014 portant nomination à la commission interministérielle du transport des matières dangereuses

NOR : DEVP1421175A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu le code des transports, notamment ses articles D. 1252-1 à D. 1252-7 ;
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
Vu le décret n° 2014-589 du 6 juin 2014 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;
Vu l'arrêté du 18 septembre 2013 portant nomination à la commission interministérielle du transport des matières dangereuses,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission interministérielle du transport des matières dangereuses, pour la durée du mandat restant à courir, tel que fixé par l'arrêté du 18 septembre 2013 susvisé :

Au titre des collectivités territoriales

Mme Éliane GIRAUD, vice-présidente du conseil régional de Rhône-Alpes, représentant l'Association des régions de France.

M. Vincent NUCHY, conseiller général de la Gironde, représentant l'assemblée des départements de France.

Article 2

La directrice générale de la prévention des risques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 10 septembre 2014.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de la prévention des risques,
P. BLANC